

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2019

---

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION  
PUBLIQUE - (N° 2357)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° CL925

présenté par

M. Viala, M. Schellenberger, M. Bazin, M. Lurton, M. Cattin, M. Sermier, M. Nury, M. Gosselin,  
M. Leclerc, Mme Tabarot, M. Masson, M. Bony, Mme Valentin, Mme Corneloup, M. Rolland,  
M. Cordier, M. Cinieri, M. Reiss, Mme Louwagie, M. Descoeur, M. Jean-Claude Bouchet et  
M. Boucard

-----

### ARTICLE 12 A

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

De la bonne entente entre les élus locaux et les responsables des services de sécurité découle la qualité du travail de prévention et de répression qui est conduit sur les territoires. Ce travail doit s'adapter spécifiquement aux particularités propres à chaque territoire et cette systématisation par la loi des moments d'échange rend totalement inopérants les mécanismes naturels et aura probablement des effets tout à fait contradictoires avec le but recherché.